



HAL
open science

Concevoir une ambiance en architecture ?

Thomas Ouard

► **To cite this version:**

Thomas Ouard. Concevoir une ambiance en architecture ?. 1st International Congress on Ambiances, Grenoble 2008, Sep 2008, Grenoble, France. pp.450-454. halshs-00833932

HAL Id: halshs-00833932

<https://shs.hal.science/halshs-00833932>

Submitted on 20 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Concevoir une ambiance en architecture?

Thomas Ouard

LE DÉVELOPPEMENT DES SAVOIRS et des théories sur l'ambiance et les ambiances a entraîné une multiplication de discours parfois divergents. Et, il n'est pas difficile de remarquer qu'un ensemble de mots courants dans la pratique de l'architecture, tels que concevoir, faire, déterminer et parfois même maîtriser, se sont associés à la notion d'ambiance. Ainsi, au sein de la formation d'architecte, l'ambiance est une composante du champ disciplinaire «Construction, ingénierie et maîtrise des ambiances». L'objet enseigné est, ici, celui des phénomènes physiques environnementaux (éclairage, thermique, acoustique...) Parfois, l'acception du terme ambiance fait référence à la dimension sensible, au vécu de l'espace. C'est d'ailleurs celle-ci qui est présentée dans le cadre de ce colloque. Cependant, la multiplicité des sens employés par une même communauté induit une ambiguïté qui peut faire perdre son latin aux plus fervents membres de la chapelle scientifique «ambiance». Il n'est alors pas surprenant que cette pluralité de sens amène parfois des associations sémantiques étranges ou originales. Cet article se propose de prendre au mot le titre du colloque et de mener une analyse sémantique et théorique sur le «faire une ambiance» dans le cadre de la pratique architecturale.

Déconstruction du «faire une ambiance»

1. **Faire.** Selon Alain Ray (Ray, 2003) «faire» provient du latin *facere* qui remonte à la racine indo-européenne *dhē*, signifiant poser pour durer et a donné, entre autres, fonder et créer. «Faire» signifie, dans son acception la plus générale, la notion de réaliser hors de soi qui sous-entend la formalisation, la mise en présence d'une chose dans le monde social et interindividuel. Ceci marque une nette différence avec l'idée de concevoir, de former un concept, qui relève d'un processus mental et donc par essence personnel (Prost, 1993).

2. **Une.** L'adjectif «une» est issu du latin *unus* signifiant seul, unique. On trouve dans la famille d'*unus* des mots en rapport avec une réalité singulière tels que unique, unicité, unité (Ray, 2003). Les contraires de «un, une» sont des mots tels que multiple, divers, varié. L'adjectif qualificatif «une» vient donc marquer le caractère fini et distinct du terme qu'il précède.

Concevoir une ambiance en architecture ?

3. **Ambiance.** La définition du terme ambiance mise en avant par ce colloque est sans conteste celle de l'expérience sensible de l'espace¹. Les écrits de Bachelard et de Norberg-Schulz, en passant par ceux de Merleau-Ponty composent les fondamentaux de la construction théorique de l'ambiance. Fermement ancrée dans une phénoménologie de l'espace, l'ambiance plonge ses racines dans le champ fertile du vécu. La suite du propos s'axera essentiellement sur cet aspect de l'ambiance. Phénoménologiquement, le terme de vécu (*Erlebnis*) définit l'expérience individuelle du monde dans son épaisseur spatiale et temporelle. Précisons que le vécu ne désigne pas uniquement la dimension noématique de l'expérience, mais surtout les actes de conscience eux-mêmes. Autrement dit, ce qui est vécu fait certes référence à mon expérience du monde mais se situe toujours dans la contemporanéité du Moi. Lorsque je pense à une rencontre passée, cette pensée se fait inévitablement dans l'ici-maintenant. L'ambiance est un phénomène au sens plein de la phénoménologie, autrement dit la conscience d'une expérience sensible. Elle ne se définit donc pas comme un objet ou un substitut d'objet, mais comme une réalité spécifique immanente à l'individu.

Pour autant, on ne peut pas dire que l'ambiance est un solipsisme. À ce titre, les propos des phénoménologues tels que Merleau-Ponty sont particulièrement intéressants dans l'analyse du mot ambiance. Il nous dit qu'exister c'est «être au monde» et que ce monde a une «atmosphère sociale» comme il a une «saveur mortelle» (Merleau-Ponty, 2003). Il y a dans l'expérience du monde une situation commune des consciences. Je ne suis plus simplement dans un monde qui se constitue uniquement pour moi, mais aussi dans un monde que je partage avec un autre. Et cet autre est le lieu d'un certain point de vue, d'un certain traitement des choses. Aussi peut-on envisager que l'ambiance se différencierait du vécu de l'espace en cela qu'elle ne vise pas le caractère personnel de l'expérience sensible mais ses valeurs communes.

Certaines recherches théoriques (Augoyard, 1998) partant de ce point de départ phénoménologique ont essayé de définir quels étaient les facteurs déterminant une ambiance. Disons, pour le formuler synthétiquement, que l'ambiance est relative à un Je compris dans ce qui fonde le Moi (représentation, culture, norme sociale, état psychologique...). Mais c'est un Je situé spatialement ici. L'ambiance est inévitablement liée aux caractéristiques de cet ici (présence des choses et d'autrui, situation géographique, climat...). De même que c'est un Je situé temporellement maintenant. L'apport de la notion du temps appelle évidemment la dynamique du Moi et de l'Ici, mais doit aussi nous amener à considérer les phénomènes strictement temporels (l'attente, l'activité, le désir, l'espoir...) (Minkowski, 1995), la situation de l'individu par rapport au devenir.

4. **Faire une ambiance.** D'un point de vue sémantique «faire une ambiance» induit donc une idée de causalité. En effet, le «faire une» précise, d'une part, une création dans le monde interindividuel et, d'autre part, que celle-ci est unitaire. Placé dans un contexte architectural, «faire une ambiance» veut dire que l'architecte, à travers sa production sur

1. Le terme d'ambiance utilisé ici fait aussi référence à cette définition; cf. note 1 p 11.

Chapitre 5 - Enjeux

les formes et les matières, peut entraîner une expérience sensible déterminée préalablement lors de la conception. Cependant deux acceptions sont encore possibles, essayons de les analyser plus en détail.

Ambiance et architecture

1. Du singulier au pluriel. La première acception de «faire une ambiance» est de considérer l'ambiance comme une expérience exclusivement individuelle et donc solyptique. Autrement dit, à chaque espace il y aurait autant d'ambiances différentes qu'il y a d'usagers. L'architecte pourrait donc tout à fait créer un dispositif destiné à un individu qui expérimenterait l'ambiance telle que l'architecte l'a pensée. L'exemple que l'on pourrait donner sont les commandes du prince, les architectures de gala, ou pour reprendre les mots d'Augoyard, «les architectures par lesquelles le prince veut éblouir les sens» (Augoyard, 2007).

L'architecte ferait donc «une ambiance» d'un point de vue individuel, mais son action induirait «des ambiances» dès lors que l'on considère l'ensemble des usagers du bâtiment, chacun ressentant une ambiance différente. Cependant, nous arrivons à une expression vide de sens puisque l'architecte penserait l'ambiance de son point de vue et non plus de celui des usagers. L'architecte ferait une ambiance qui n'existerait que pour lui, sans considération pour autrui et ce qui il est.

Néanmoins, comme cela a été expliqué précédemment, l'ambiance ne doit pas être considérée dans sa dimension individuelle, mais au contraire comme une expérience interindividuelle.

2. L'infaisable ambiance. Si nous admettons que l'ambiance possède une dimension collective, alors le «faire une ambiance» sous-entend qu'un individu ou un groupe d'individus, par une action pensée et maîtrisée dans le monde interindividuel, sont à même de créer une ambiance déterminée, à l'image d'un cinéaste qui fait ressentir à un ensemble de spectateurs une atmosphère particulière dans un film.

Cependant, si l'on considère la pratique architecturale d'édification d'un bâtiment, on peut dire, selon l'expression consacrée, que l'architecte conçoit à partir d'un programme pour un bâtiment donné. Chaque projet est une réponse à une demande inscrite dans un contexte normatif d'ordre culturel, social, programmatique, environnemental, juridique, etc. L'enjeu est donc la recherche du meilleur compromis entre l'art appliqué qu'est l'architecture, la technique, la réglementation et la culture sociale. Sans compter le respect d'une législation française pour le moins draconienne qui ne laisse à l'architecte qu'une marge de manœuvre réduite dans le choix des formes et des matières (Philippe Trétiack, 2001).

L'ensemble de ces contraintes est déjà une limite à ce que peut faire l'architecte comme architecture et donc *a fortiori* comme ambiance. L'architecte ne décide pas des usagers ni du programme et encore moins de la sensibilité des gens qui vont utiliser son œuvre. Affirmer le contraire reviendrait à dire que l'architecte serait à même de créer *in extenso* une ambiance spécifique en tout lieu. Il pourrait par exemple créer une ambiance

Concevoir une ambiance en architecture ?

chaleureuse, paisible, relaxante au sein d'un édifice pénitentiaire... Est-ce possible? Assurément non, cet édifice aux usages et usagers spécifiques est un lieu de contrainte et de promiscuité non choisie. C'est un espace d'enfermement, dégradant le rapport du Moi au monde (Ouard, 2008). L'ambiance en prison est, avant toute chose, liée à l'institution elle-même et aux rapports sociaux conflictuels qui s'y établissent : c'est une prison.

Cette démonstration, pour exemplaire qu'elle soit dans le cas des édifices pénitentiaires, ne saurait s'arrêter à l'enceinte de la prison. N'en est-il pas de même pour un hôpital, une école, un centre commercial? Le fait est que l'architecte ne peut concevoir une ambiance, au sens de la causalité «d'être à l'initiative de». Ce que Grégoire Chelkoff exprime avec justesse en écrivant que «rien ne nous permet d'établir des lois de cause à effet» (Chelkoff, 2004, p. 67).

3. Et si l'architecte ne faisait rien. L'erreur du «faire une ambiance», peu importe l'acception retenue, est de considérer que l'architecte peut entraîner un ou plusieurs individus à vivre une expérience spécifique et ce sans considération de qui ils sont. Disons-le, c'est une théorie mécaniste qui repose sur la seule idée que tout individu réagit identiquement à un ensemble de stimulations sensorielles. Le problème semble venir de l'association du terme «faire» expression d'une action qui vise la création d'une chose au terme «ambiance» qui est lui-même une création individuelle.

On nous dira peut-être que «faire une ambiance» ne sous-entend pas nécessairement que seul l'architecte fait. On pourrait, en paraphrasant Jacques Salomé², dire que l'ambiance est faite à deux, par l'architecte qui modèle l'espace et l'utilisateur qui le vit. Pour autant, l'évidence est bien que derrière le «faire une ambiance», c'est la toute puissance de l'acte d'un concepteur qui est entendue. Il ne nécessitera que de lire le texte introductif à ce colloque pour l'observer.

4. Préexistence de l'ambiance : l'ambiance en sommeil. Arrivé à cette impasse, une échappatoire semble néanmoins se dessiner. Toute architecture suppose par nature des usagers spécifiques, des usages, une situation géographique... Autant d'éléments qui seront parties prenantes dans l'ambiance que chacun expérimentera. Ces éléments n'étant pas du ressort de l'architecte, on peut émettre l'hypothèse qu'à tout espace en devenir préexiste un champ restreint d'ambiances à venir.

L'ambiance est contextuelle et l'architecte ne peut que s'insérer dans ce contexte en devenant, l'architecture en devenant alors la cristallisation. Aussi, si l'architecte ne peut être considéré comme un «faiseur d'ambiances», il est celui qui, par son intervention sur le cadre physique, va modeler l'ambiance préexistante d'un lieu. Ce «simple» constat amène, de fait, une autre définition du rôle de l'architecte vis-à-vis de l'ambiance d'un lieu. Elle n'est plus simplement la plus-value «luxueuse» donnée à un édifice, mais un véritable enjeu dans sa conception. Car, faute d'une pensée sur l'ambiance préexistante, celle-ci pourrait s'avérer contre-productive à la qualité architecturale, voire à l'émancipation de l'individu.

2. «Un livre a toujours deux auteurs : celui qui l'écrit et celui qui le lit.» Salomé GALLAND, 2003.

Chapitre 5 - Enjeux

Conclusion

Cet article se pose modestement comme un essai sur le «faire une ambiance» en architecture, point de départ d'une réflexion que nous soumettons au lecteur. Il se veut ouvert à la critique et au contre-exemple. Mais, il met néanmoins en avant le risque qui couve derrière l'idée du «faire une ambiance»: celui de renvoyer l'utilisateur à un être subissant, là où la réflexion sur l'ambiance devrait au contraire le placer au centre de la réflexion et chercher comment l'architecte peut, non pas faire, mais impliquer l'utilisateur dans la construction de l'ambiance.

L'autre perspective qu'ouvre cet article vise le lien entre la recherche et la pratique architecturale. En effet, si l'on admet qu'une ambiance préexiste en tout lieu et que l'architecte a pour tâche de l'intégrer dans sa démarche de conception comme il intègre la question des usages, cela nécessite de développer des savoirs, des connaissances sur l'ambiance préexistante dans différents types d'architecture et notamment ceux pour lesquelles les enjeux sont les plus importants et les possibilités les plus réduites.

Références bibliographiques

- AUGOYARD, J.-F., «A comme Ambiances», in *Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 20-21, 2007, pp. 33-37.
- AUGOYARD, J.-F., «Éléments pour une théorie des ambiances architecturales et urbaines», in *Les cahiers de la recherche architecturale*, n° 42-43, 1998, pp. 13-23.
- CHELKOFF, G., «Percevoir et concevoir l'architecture: l'hypothèse des formants», in *Ambiances en débats*, Bernin, À la croisée, 2004, pp. 55-69.
- MERLEAU-PONTY, M., *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 2003, première édition 1945.
- MINKOWSKI, E., *Le temps vécu*, Paris, PUF, 1995, première édition 1933.
- OUARD, T., «Constitution d'un espace d'enfermement - Essai sur une phénoménologie de l'enfermement», in *Cahier ADES, Actes du colloque Espaces d'enfermement, espaces clos*, Bordeaux, 2008.
- PROST, R., «La conception architecturale confrontée à la turbulence de la pensée contemporaine», in *Les cahiers de la recherche architecturale*, n° 34, 1993, pp. 11-27.
- RAY, A., *Le petit Robert*, dictionnaire de la langue française, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2003.
- SALOMÉ, J., GALLAND, S., *Si je m'écoutais... je m'entendrais*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2003.
- TRÉTIACK, P., *Faut-il pendre les architectes?*, Paris, Éditions du Seuil, 2001.